

Délibération 24_16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 9 avril 2024	Nombre de délégués
Délibération n° 24_16	En exercice : 7
Convocation : 29 mars 2024	Présents ou représentés : 5
Objet : Convention Cadre ENS Dpt27	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le mardi neuf avril, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-neuf mars deux-mil-vingt-quatre, se sont réunis à la mairie de Gouville, afin de délibérer. La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

Monsieur François BRIZARD (pouvoir à M. SAPOWICZ)

TECHNIQUE :

CONVENTION PARTENARIALE ET SUBVENTION ASSOCIEE – DEPARTEMENT DE L'EURE – MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATURE ET DU SCHEMA EURE SENSIBLE.

Dans le cadre de la compétence **Gestion des Milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)**, le SMABI œuvre, entre autre, à la protection et à la gestion des espaces naturels sensibles (ENS), afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Le Département de l'Eure œuvre au titre de sa compétence "Espaces Naturels Sensibles" à la préservation et valorisation du patrimoine naturel départemental.

Ce partenariat améliore la prise en compte des milieux naturels et des enjeux écologiques dans les politiques départementales tant en terme d'aménagement ou liées à l'éducation.

Cette convention annuelle a pour objet de préciser la participation financière du Département auprès du SMABI conformément à la convention cadre de partenariat 2023-2027 qui définit les objectifs communs de conservation du patrimoine naturel, à savoir l'amélioration de la connaissance des habitats humides et aquatiques, l'accompagnement scientifique et technique à l'élaboration et à la mise en œuvre des documents de gestion ENS, l'animation du réseau d'acteurs.

Le programme d'actions est décliné au regard des actions pouvant être menées sur les Espaces Naturels Sensibles dans le cadre du schéma départemental 2019-2030 :

- ENS la Vallée du Rouloir et le Pré Bourbeux (Conches-en-Ouche),
- ENS la zone humide du Fourneau (Mesnils-sur-Iton),
- ENS les étangs de Breteuil à Breteuil-sur-Iton,

Pour l'année 2024, le programme d'actions consistera à accompagner le Département de l'Eure dans le cadre suivant :

- ENS la Vallée du Rouloir et le Pré Bourbeux (Conches-en-Ouche)
- ENS la zone humide du Fourneau (Mesnils-sur-Iton)

Afin de contribuer à la réalisation des actions mentionnées à l'article 2 de la convention, le Département de l'Eure s'engage à verser au SMABI une subvention de **32 290 €** pour l'année 2024.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil syndical,

- D'émettre un avis favorable au projet de convention cadre entre le Département de l'Eure et le SMABI 2024-2030,
- D'émettre un avis favorable au projet de convention partenariale et subvention associée pour l'année 2024,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ